
SYNDICAT INTERCOMMUNAL « NORDSTAD »



Séance du 07 novembre 2022

Sommaire

Sommaire	43
Présences	44
Ordre du jour	44
1) Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance du comité « NORDSTAD ».	45
2) Elaboration et préparation quant au budget de l'exercice de l'année 2023.	46
3) Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2018, 2019 et 2020.	47
4) Affaire du personnel – vacance de poste « Animateur en eau potable ».	50
5) Affaire du personnel – vacance de poste graphiste / marketing.	51
6) Divers.	52

Présences

Membres en fonctions :	12	(Quorum requis : 7)
Membres présents :	11	
Nombre de votants :	9	pour tous les points de l'ordre du jour
Membres présents :	Claude GLEIS, délégué d'Erpeldange Malou KASEL-SCHMIT, déléguée de Colmar-Berg Patrick MERGEN, délégué de Bettendorf Christian MINY, délégué de Colmer-Berg Romain PIERRARD, délégué d'Erpeldange Pascale SCHMOETTEN, délégué de Diekirch Bob STEICHEN, délégué d'Ettelbruck Jean-Paul SCHAAF, délégué d'Ettelbruck Claude THILL, délégué de Diekirch Eric THILL, délégué de Schieren Jean-Paul ZEIMES, délégué de Schieren	
Membres absents :	Pascale HANSEN, délégué de Bettendorf Christian Miny, délégué de Colmar-Berg (abs. points 3, 4, 5 et 6) Jean-Paul ZEIMES, délégué de Schieren (abs. points 4, 5 et 6)	
Assiste à la séance :	GRISIUS Pierre, secrétaire du syndicat	

Ordre du jour

Date et lieu de la séance :	07/11/2023
Annonce publique de la séance :	19/10/2022
Convocation des membres :	19/10/2022
Ouverture de la séance :	19h00
Fin de la séance :	21h30

Ordre du jour :

- 1) Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance du comité « NORDSTAD ».
- 2) Elaboration et préparation quant au budget de l'exercice de l'année 2023.
- 3) Approbation provisoire des comptes de gestion des années 2018, 2019 et 2020.
- 4) Affaire du personnel – vacance de poste « Animateur en eau potable ».
- 5) Affaire du personnel – vacance de poste graphiste / marketing.
- 6) Divers.

1) Approbation et signature du registre aux délibérations de la dernière séance.

Le comité du syndicat,

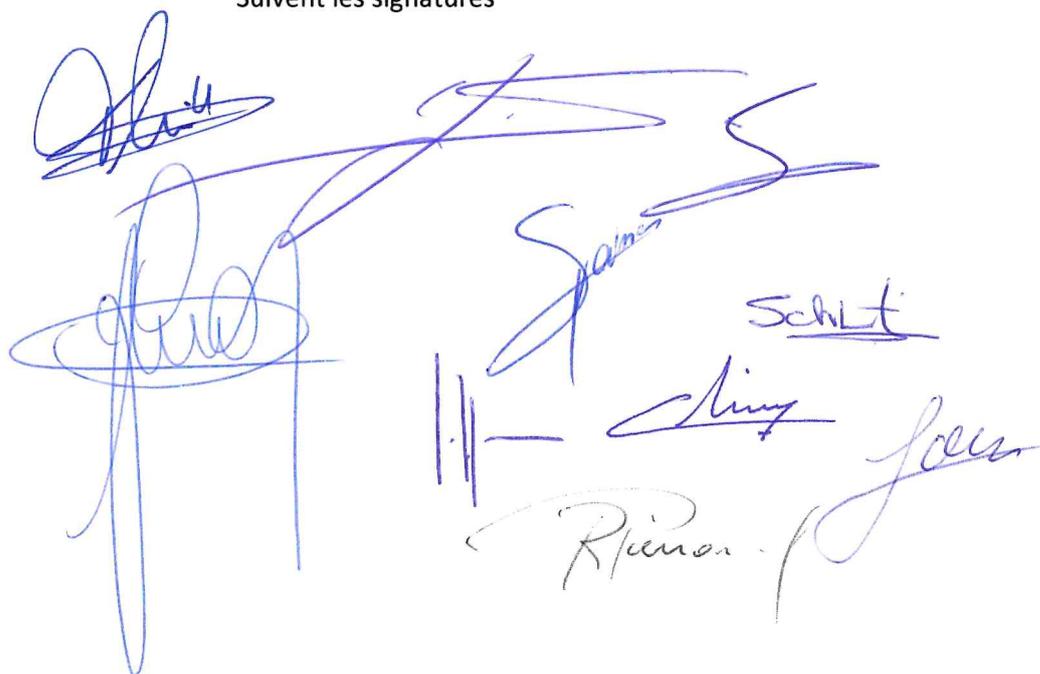
Vu le registre aux délibérations de la séance du comité syndical du 08 juin 2022 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération et à l'unanimité de ses membres présents ;

Approuve et signe le registre de la séance du 08 juin 2022.

Suivent les signatures



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there is a signature that appears to be 'James'. Below these, there are several smaller signatures, including one that looks like 'Schlt', 'ding', 'Joan', and 'Rienon'. There are also some vertical lines and other markings scattered around the signatures.

2) Elaboration et préparation quant au budget de l'exercice de l'année 2023.

Les membres du comité ont procédé à la vérification des recettes ainsi que des dépenses du budget pour l'année 2023, telles qu'elles ont été proposées par le bureau du syndicat intercommunal.

Le bureau du syndicat a fait la proposition d'augmenter les indemnités des membres du bureau ainsi que les jetons de présence revenant aux membres du comité à partir de l'année 2023.

Cette proposition se présente comme suit :

- Indemnité du président : 100.- € n.i. 100 par mois
- Indemnité des vice-présidents : 75.- € n.i. 100 par mois
- Jetons de présence des membres du comité : 20.- € n.i. 100 par réunion

(une décision quant à l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs a été reportée à une réunion ultérieure qui reste à fixer).*

Le budget rectifié de l'exercice 2022 et le budget de l'exercice 2023 feront l'objet d'une approbation de la part des membres du comité lors de la prochaine réunion qui a été fixée au 14 novembre 2022.

3) Approbation provisoire du compte de gestion de l'exercice 2018.

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018, présenté le 09 juillet 2019 par le receveur communal ;

Vu le rapport de vérification du 11 décembre 2020 du service de contrôle de la comptabilité des communes concernant le compte de gestion du syndicat « Nordstad » de l'exercice 2018 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	202'500,00.- €	5'075'865,93.- €
Total des dépenses	187'863,01.- €	9'133'925,60.- €
Boni propre à l'exercice	14'636,99.- €	
Mali propre à l'exercice		4'058'059,67.- €
Boni du compte 2017		
Mali du compte 2017		5'513'497,19.- €
Boni général	14'636,99.- €	
Mali général		9'571'556,86.- €
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 14'636,99.- €	+ 14'636,99.- €
Boni définitif		
Mali définitif		9'556'919,87.- €

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l'unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures

The image shows several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as 'Schl'. Other signatures are more stylized and difficult to read, but some appear to include 'Ding' and 'Pieroni'. There are also some faint, illegible markings and a large scribble.

3) Approbation provisoire du compte de gestion de l'exercice 2019.

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019, présenté le 15 juillet 2020 par le receveur communal ;

Vu le rapport de vérification du 11 décembre 2020 du service de contrôle de la comptabilité des communes concernant le compte de gestion du syndicat « Nordstad » de l'exercice 2019 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	259'889,15.- €	21'639'483,93.- €
Total des dépenses	208'427,44.- €	10'794'487,49.- €
Boni propre à l'exercice	51'461,71.- €	10'844'996,44.- €
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte 2018		
Mali du compte 2018		9'556'919,87.- €
Boni général	51'461,71.- €	1'288'076,57.- €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	51'461,71.- €	1'288'076,57.- €
Mali définitif		

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l'unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures

Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Schilt', 'Riemann', and 'Jaan'.

3) Approbation provisoire du compte de gestion de l'exercice 2020.

Le comité du syndicat,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2020, présenté le 16 juillet 2021 par le receveur communal ;

Vu le rapport de vérification du 14 avril 2022 du service de contrôle de la comptabilité des communes concernant le compte de gestion du syndicat « Nordstad » de l'exercice 2020 ;

Vu le chapitre 4 du titre 4 de la loi communale ;

TABLEAU RECAPITULATIF

	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	321'658,91.- €	588'263,00.- €
Total des dépenses	201'897,61.- €	2'758'022,22.- €
Boni propre à l'exercice	119'761,30.- €	
Mali propre à l'exercice		2'169'938,24.- €
Boni du compte 2019	51'461,71.- €	57'011,89.- €
Mali du compte 2019		
Boni général	171'223,01.- €	
Mali général		1'569'926,35.- €
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 171'223,01.- €	+ 171'223,01.- €
Boni définitif		
Mali définitif		710'459,64.- €

Arrête provisoirement ledit compte de gestion à l'unanimité des voix conformément au tableau récapitulatif qui précède.

Suivent les signatures

The image shows several handwritten signatures in blue ink. The most legible ones include 'Schittling' and 'Rüfen'. There are also some less distinct signatures and initials scattered around.

4) Création de poste d'un employé communal (100%), groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique.

Le comité du syndicat,

Vu le règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Bettendorf et Gilsdorf situées sur le territoire de la commune de Bettendorf ;

Vu le règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Campingwee et Grondwee situées sur les territoires des communes d'Ettelbruck et Feulen ;

Vu le règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Grundhof, Cloosbiert 1, Cloosbiert 2, Cloosbiert 3, Dillingen 1, Dillingen 2, Dillingen 3, Dillingen 4, Dillingen 5, Dillingen 6 et Dillingen 7 situées sur les territoires des communes de Beaufort et Reisdorf ;

Revu l'article 44 de la loi relative à l'eau, évoquée ci-dessous, qui stipule que tout producteur d'eau potable devra établir un programme de mesures et s'occuper du suivi de celui-ci pour chaque zone de protection dont il est responsable ;

Vu qu'une des mesures subsidiabiles est l'engagement d'une personne [appelé « animateur ressources eau potable »] qui devra s'occuper de la réalisation du programme de mesures, de la coordination des travaux y relatifs ainsi que du fonctionnement du « comité de suivi » des zones de protection ;

Vu la décision du bureau de vouloir engager une personne pour réaliser cette mission pour le syndicat et ses communes-membres qui sont eux-mêmes producteur d'eau destinée à la consommation humaine et qui désirent profiter de ce service offert par le syndicat ;

Considérant donc la proposition du bureau de créer un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique dans le but de réaliser la mission d'animateur ressources eau potable ;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;

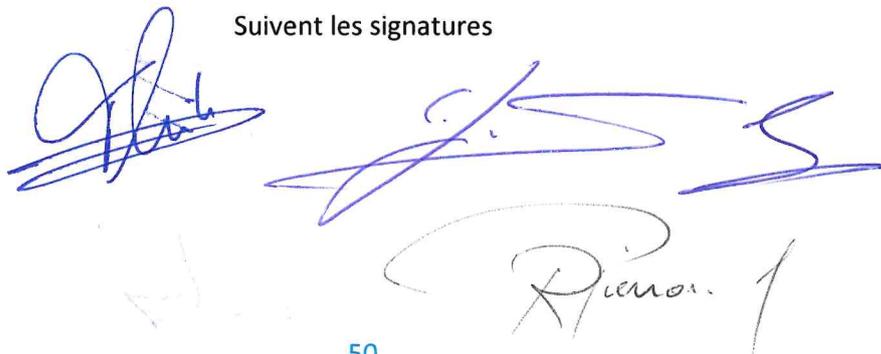
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après avoir délibéré et procédé au vote conformément à la loi ;

décide à l'unanimité,

de créer, pour les besoins du syndicat intercommunal « NORDSTAD », un poste d'employé communal (100%), groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique pour la mission d'animateur ressources eau potable.

Suivent les signatures



The image shows three distinct handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is a cursive, somewhat stylized name. The second signature in the middle is a long, horizontal, sweeping stroke. The third signature on the right is a more traditional cursive signature, possibly reading 'Rienor'.

5) Création de poste d'un employé communal (100%), groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif.

Le comité du syndicat,

Considérant les projets futurs envisagés par notre syndicat intercommunal, l'engagement d'un employé communal, ayant des connaissances approfondies dans les domaines du graphisme et de la communication, s'avère plus que nécessaire ;

Vu qu'il s'avère essentiel de garantir le bon fonctionnement du syndicat intercommunal, et que l'utilité ainsi que la nécessité de l'engagement de cette personne ne sont nullement contestées ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

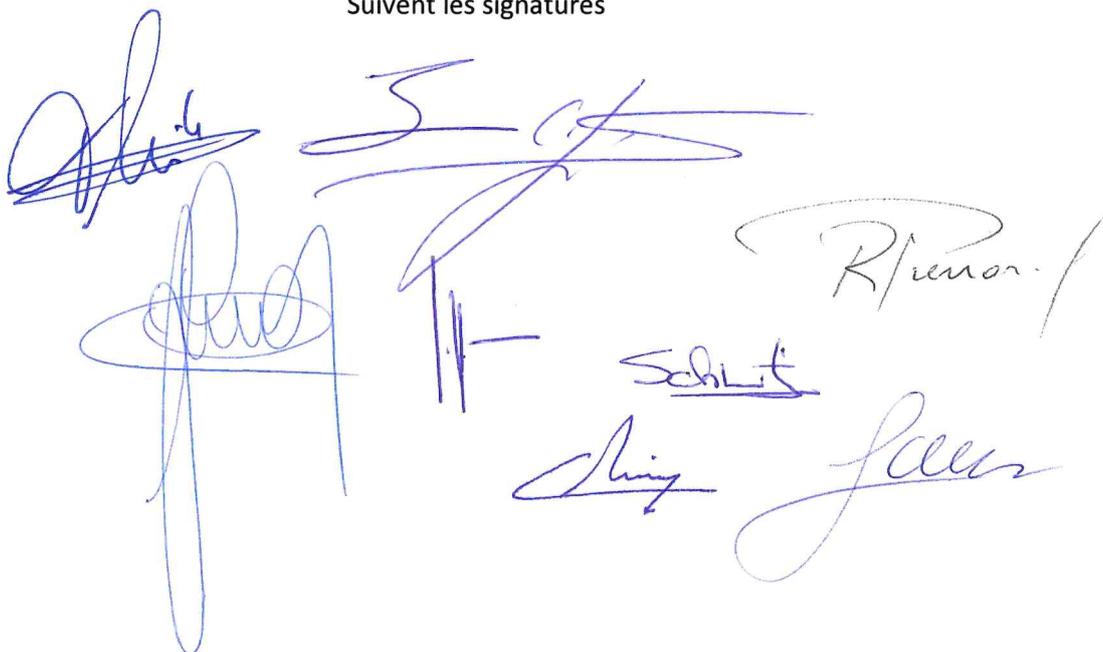
Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Après avoir délibéré et procédé au vote conformément à la loi ;

décide à l'unanimité,

de créer, pour les besoins du syndicat intercommunal « NORDSTAD », un poste d'employé communal (100%), groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif.

Suivent les signatures



6) Divers.

Débat ouvert.

Page vierge